

## SAVIEZ VOUS QUE...?

Selon la Société d'habitation du Québec, l'âge moyen des copropriétés au Québec en 2022 était de 29 ans.

Les copropriétés étant vieillissantes, cela entraîne nécessairement des enjeux au niveau de leur entretien et des rénovations qu'elles doivent subir. Une saine gestion des copropriétés devient cruciale afin de préserver l'investissement des copropriétaires.

Bien que le fonctionnement d'une copropriété ait toujours été soumis à un certain cadre législatif, de nombreuses règles, adoptées depuis 2018, viennent maintenant s'y ajouter.

Non seulement le courtier immobilier spécialisé dans l'achat et la vente de la copropriété connaît bien toutes ces nouvelles règles, mais il sera également en mesure de vous conseiller adéquatement quant à celles qui auront un impact déterminant dans votre transaction.



Demander à un courtier Affilié Coproprié-T RE/MAX de vous accompagner dans votre processus de vente ou d'achat d'une copropriété, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour une transaction réussie !

Le programme Coproprié-T est offert en partenariat avec le fondateur et président de CondoLegal.com, Me Yves Joli-Cœur, une sommité dans le domaine du droit de la copropriété au Québec.

Novembre 2024





**Le marché de la copropriété évolue rapidement et les règles qui s'y appliquent sont nombreuses.**

**C'est pourquoi faire affaires avec un courtier Affilié Coproprié-T RE/MAX s'avère un choix judicieux !**

### **PROGRAMME COPROPRIÉ-T**

Les courtiers Affiliés Coproprié-T RE/MAX ont accès à un programme de formation exclusif et spécialement conçu pour la copropriété leur permettant de maintenir de hauts standards de qualité de service lors de leurs transactions impliquant des copropriétés divisées.

En faisant affaires avec un courtier Affilié Coproprié-T RE/MAX, vous vous assurez de bénéficier des conseils d'un professionnel qualifié pour votre transaction !

- / Déclaration de copropriété
- / Registre de la copropriété
- / Étude du fonds de prévoyance
- / Fonds de prévoyance
- / Carnet d'entretien
- / Assurances des parties communes et de la partie privée
- / Charges communes et cotisations spéciales
- / Inspection préachat
- / Certificat de localisation
- / Parties communes à usage restreint
- / Superficie de la partie privée  
Travaux non autorisés
- / Vices cachés ou vices de construction
- / Litige devant les tribunaux

De nombreuses vérifications doivent être effectuées par l'acquéreur potentiel s'il souhaite s'assurer que la copropriété convoitée est gérée sainement et le vendeur devra être en mesure de le rassurer à cet effet.

RE/MAX étant un réseau de courtiers immobiliers qualifiés dans la vente, l'achat et la location de copropriétés divisées partout au Québec, ils sont en mesure d'obtenir et de prendre connaissance de toute la documentation pertinente à la transaction et de vous conseiller en conséquence.